



SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Flexon Protect - Produit d'étanchéité de joints résistant aux UV et injectable
Numero d'article: 2893310

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations pertinentes

Matière d'étanchéité

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société NORMBEL SPRL
Rue des Héritages, 3
5336 Courriere / BELGIUM
Téléphone +32 487 53 05 05
Site internet www.normfest.com
E-mail rodolphe@normbel.be

Secteur informatif

Informations techniques rodolphe@normbel.be

Fiche de Données de Sécurité sdb@chemiebuero.de (Pas d'envoi de fiches de données de sécurité)
Les fiches de données de sécurité sont disponibles auprès du fournisseur.

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organe consultatif +49 (0)89-19240 (24h) (seulement en anglais)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange [RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008]

Pas de classification.

2.2 Éléments d'étiquetage

Le produit doit être marqué selon le règlement (CE) N°1272/2008 (CLP).

Pictogrammes de danger Aucun

Mention d'avertissement Aucun

Mentions de danger Aucun

Conseils de prudence Aucun

Caractéristique particulière EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
EUH212 Attention! Une poussière respirable dangereuse peut se former lors de l'utilisation.
Ne pas respirer cette poussière.

Contient: Triméthoxyvinylsilane, réaction du bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) sebacate et du méthyle 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle sebacate. EUH208 Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Dangers physico-chimiques Le contact avec l'humidité libère des Méthanol.

Dangers pour la santé Le contact fréquent et prolongé du produit avec la peau peut provoquer des irritations.

Dangers pour l'environnement Ne contient pas de matières PBT ou vPvB.
Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.

Autres dangers D'autres dangers n'ont pas été constatés dans l'état actuel des connaissances.



SECTION 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable

3.2 Mélanges

Le produit est un mélange.

Conc. [%]	Substance
10 - <20	Alcanes en C9-12, iso CAS: 90622-57-4, EINECS/ELINCS: 292-459-0, Reg-No.: 01-2119471991-29-XXXX GHS/CLP: Flam. Liq. 3: H226 - Asp. Tox. 1: H304 - Aquatic Chronic 2: H411 - EUH066
1 - <10	Oxyde de titanium (<10µm) CAS: 13463-67-7, EINECS/ELINCS: 236-675-5, EU-INDEX: 022-006-002, Reg-No.: 01-2119489379-17-XXXX GHS/CLP: Carc. 2: H351
0,1 - <1	Triméthoxyvinylsilane CAS: 2768-02-7, EINECS/ELINCS: 220-449-8, EU-INDEX: 014-049-00-0, Reg-No.: 01-2119513215-52-XXXX GHS/CLP: Flam. Liq. 3: H226 - Acute Tox. 4: H332 - Skin Sens. 1B: H317
0,025 - <0,1	réaction du bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) sebacate et du méthyle 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle sebacate CAS: 1065336-91-5, EINECS/ELINCS: 915-687-0, Reg-No.: 01-2119491304-40-XXXX GHS/CLP: Skin Sens. 1A: H317 - Aquatic Acute 1: H400 - Aquatic Chronic 1: H410, Facteur M (toxicité aiguë): 1, Facteur M (chronique): 1

Commentaire relatif aux composants Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC). Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales	En cas de projection de produit, changer de vêtements. Changer le vêtement souillé.
Après inhalation	Assurer un apport d'air frais. En cas de malaises, se rendre chez le médecin.
Après contact cutané	En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
Après contact avec les yeux	En cas de contact avec les yeux, laver abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
Après ingestion	Assurer un traitement médical. Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun connu.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié	Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Produits extincteurs en poudre. Mousse.
Agent d'extinction non approprié	Jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.
Oxyde d'azote (NOx), oxyde de carbone (CO).

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir à l'écart de sources d'inflammation.
Veiller à assurer une aération suffisante.
Sol très glissant suite au déversement du produit.
Utiliser les vêtements de protection individuel (gants de protection, lunettes de protection, vêtement de protection).

6.2 Mesures de protection de l'environnement

Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement.
Absorber les résidus avec un produit liant les liquides (p. ex. sable, sciure, liant universel, diatomite).
Le produit absorbé est à éliminer conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir les SECTION 8+13

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.
Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.
Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.
Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.
Protéger la peau en appliquant une pommade.
Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Ne pas stocker avec des agents oxydants.
Ne pas stocker avec des produits alimentaires et des aliments pour animaux.
Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé.
Mettre à l'abri des échauffements/surchauffes et protéger du rayonnement solaire.
Stocker au frais. Stocker au sec.
Protéger de l'humidité de l'air et de l'eau.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la SECTION 1.2

SECTION 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants possédants une valeur limite d'exposition (BE)

Substance
Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, <2% aromatiques
CAS: -, EINECS/ELINCS: 918-167-1, Reg-No.: 01-2119472146-39-XXXX
Valeurs limites de moyenne d'exposition: 100 ppm, 525 mg/m ³ , OSHA
Oxyde de titanium (<10µm)
CAS: 13463-67-7, EINECS/ELINCS: 236-675-5, EU-INDEX: 022-006-002, Reg-No.: 01-2119489379-17-XXXX
Valeurs limites de moyenne d'exposition: 10 mg/m ³
Méthanol
CAS: 67-56-1, EINECS/ELINCS: 200-659-6, EU-INDEX: 603-001-00-X, Reg-No.: 01-2119433307-44-XXXX
Valeurs limites de moyenne d'exposition: 200 ppm, 266 mg/m ³ , D
Valeur limite court terme: 250 ppm, 333 mg/m ³

Composants possédants une valeur limite d'exposition (EU)

Substance / CE VALEURS LIMITES
Méthanol
CAS: 67-56-1, EINECS/ELINCS: 200-659-6, EU-INDEX: 603-001-00-X, Reg-No.: 01-2119433307-44-XXXX
8 heures: 200 ppm, 260 mg/m ³ , H

DNEL

Substance
Triméthoxyvinylsilane, CAS: 2768-02-7
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 0,91 mg/kg bw/day
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 27,6 mg/m ³
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 0,63 mg/kg bw/day
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 0,63 mg/kg bw/day
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 6,8 mg/m ³
Alcanes en C9-12, iso, CAS: 90622-57-4
Aucune DNEL disponible.
Oxyde de titanium (<10µm), CAS: 13463-67-7
Industrie, inhalatoire, Effets locaux à long terme, 1,25 mg/m ³
Consommateurs, inhalatoire, Effets locaux à long terme, 210 µg/m ³
réaction du bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) sebacate et du méthyle 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle sebacate, CAS: 1065336-91-5
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 0,5 mg/kg bw/day
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 0,68 mg/m ³
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 0,05 mg/kg bw/day
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 0,25 mg/kg bw/day
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 0,17 mg/m ³

PNEC

Substance
Triméthoxyvinylsilane, CAS: 2768-02-7
Sédiment (Eau de mer), 0,15 mg/kg dw
Sédiment (Eau douce), 1,5 mg/kg dw



Eau de mer, 40 µg/L
Sol, 0,06 mg/kg dw
Eau douce, 400 µg/L
Alcanes en C9-12, iso, CAS: 90622-57-4
Il n'y a aucune valeur de PNEC établie pour la substance.
Oxyde de titane (<10µm), CAS: 13463-67-7
Il n'y a aucune valeur de PNEC établie pour la substance.
réaction du bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) sebacate et du méthyle 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle sebacate, CAS: 1065336-91-5
Sol, 0,21 mg/kg soil dw
Sédiment (Eau de mer), 0,11 mg/kg sediment dw
Sédiment (Eau douce), 1,05 mg/kg sediment dw
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 1 mg/L
Eau de mer, 0 mg/L
Eau douce, 0,002 mg/L

8.2 Contrôles de l'exposition

Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques	Assurer une ventilation du poste de travail adéquate. Les procédés de mesure destinés à la réalisation de mesures au lieu de travail doivent répondre aux exigences de performances de la norme DIN EN 482. Des recommandations sont par exemple indiquées sur la liste des substances dangereuses IFA.
Protection des yeux	lunettes de protection. (EN 166:2001)
Protection des mains	0,8 mm Caoutchouc nitrile, >480 min (EN 374-1/-2/-3). Les indications sont données à titre de recommandations. Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser au fournisseur de gants.
Protection corporelle	Non indispensable sous des conditions normales.
Divers	Eviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas inhaler les vapeurs. Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection.
Protection respiratoire	En cas de dépassement des valeurs limites sur le lieu de travail ou en cas d'aération insuffisante : porter une protection respiratoire appropriée. En cas de brève exposition, utiliser un masque avec filtre, filtre A. (DIN EN 14387)
Risques thermiques	Pas d'information disponible.
Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement	Non déterminé



SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	solide
Forme	pâteux
Couleur	gris
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	Non déterminé
Valeur du pH	Non applicable
Valeur du pH [1%]	Non applicable
Point d'ébullition [°C]	Non applicable
Point d'éclair [°C]	Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz) [°C]	Pas de classification.
Limite inférieure d'explosion	Non déterminé
Limite supérieure d'explosion	Non déterminé
Propriétés comburantes	Non
Pression de vapeur/pression de gaz [kPa]	Non déterminé
Densité [g/cm ³]	1,38 (20°C)
Densité relative	Non déterminé
Densité de versement [kg/m ³]	Non applicable
Solubilité dans l'eau	insoluble
Solubilité autres solvants	Pas d'information disponible.
Coefficient de partage [n-octanol/l'eau]	Non déterminé
Viscosité cinématique	Non applicable
Densité de vapeur relative	Non déterminé
Vitesse d'évaporation	Non déterminé
Point de fusion [°C]	Non déterminé
Température d'auto-inflammation [°C]	Non applicable
Temp. de décomposition [°C]	Non déterminé
Caractéristiques des particules	Pas d'information disponible.

9.2 Autres informations

Aucun

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucun risque connu lors d'une utilisation conforme aux fins.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions environnementales normales (température ambiante).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions avec les acides et les oxydants forts.

10.4 Conditions à éviter

Fort échauffement.



10.5 Matières incompatibles

Oxydant fort
Eau

10.6 Produits de décomposition dangereux

Le contact avec l'humidité libère des Méthanol.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë

Produit
ATE-mix, oral, > 2000 mg/kg
Substance
Triméthoxyvinylsilane, CAS: 2768-02-7
LD50, oral, rat, 7120 mg/kg (OECD TG 401)
NOAEL, oral, rat, < 62,5 mg/kg (28 d) (OECD TG 422)
Oxyde de titanium (<10µm), CAS: 13463-67-7
LD50, oral, rat, > 5000 mg/kg OECD 425
réaction du bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) sebacate et du méthyle 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle sebacate, CAS: 1065336-91-5
LD50, oral, rat, 3230 mg/kg bw, OECD 423

Toxicité dermale aiguë

Produit
ATE-mix, dermique, > 2000 mg/kg
Substance
Triméthoxyvinylsilane, CAS: 2768-02-7
LD50, dermique, lapin, 3259 mg/kg bw
Oxyde de titanium (<10µm), CAS: 13463-67-7
LD50, dermique, lapin, > 5000 mg/kg
réaction du bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) sebacate et du méthyle 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle sebacate, CAS: 1065336-91-5
LD50, dermique, rat, 3170 mg/kg bw, OECD 402

Toxicité aiguë par inhalation

Produit
ATE-mix, inhalatoire (poussière), > 5 mg/l 4h
Substance
Triméthoxyvinylsilane, CAS: 2768-02-7
LD50, inhalatoire, rat, 16,8 mg/l (4 h) (OECD TG 403)
NOAEL, inhalatoire, rat, 0,058 mg/l (98 d)
Oxyde de titanium (<10µm), CAS: 13463-67-7
LC50, inhalatoire (poussière), rat, > 6,8 mg/l 4h

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
Triméthoxyvinylsilane, CAS: 2768-02-7
œil, lapin, OECD 405, 24h, non irritant
Oxyde de titanium (<10µm), CAS: 13463-67-7
œil, non irritant
réaction du bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) sebacate et du méthyle 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle sebacate, CAS: 1065336-91-5



œil, lapin, OECD 405, non irritant

Corrosion cutanée/irritation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance

Triméthoxyvinylsilane, CAS: 2768-02-7

dermique, lapin, 24h, non irritant

Oxyde de titanium (<10µm), CAS: 13463-67-7

dermique, OECD 404, non irritant

réaction du bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) sebacate et du méthyle 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle sebacate, CAS: 1065336-91-5

dermique, lapin, OECD 404, non irritant

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Peut produire une réaction allergique.

Substance

Triméthoxyvinylsilane, CAS: 2768-02-7

dermique, sensibilisant

Oxyde de titanium (<10µm), CAS: 13463-67-7

inhalatoire, non sensibilisant

dermique, non sensibilisant

réaction du bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) sebacate et du méthyle 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle sebacate, CAS: 1065336-91-5

dermique, Cobayes, OECD 406, sensibilisant

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance

Triméthoxyvinylsilane, CAS: 2768-02-7

inhalatoire, non irritant

Oxyde de titanium (<10µm), CAS: 13463-67-7

inhalatoire, aucun effet nocif observé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance

Triméthoxyvinylsilane, CAS: 2768-02-7

NOAEL, oral, rat, 40 mg/kg bw/day (subchronic), Les effets observés ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.

NOAEC, inhalatoire, rat, 605 mg/m³ (subchronic), Les effets observés ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.

réaction du bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) sebacate et du méthyle 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle sebacate, CAS: 1065336-91-5

LOAEL, oral, 29 mg/kg bw/day

Mutagénèse Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.

Substance

Triméthoxyvinylsilane, CAS: 2768-02-7

in vivo, négatif

in vitro, OECD 471, négatif

Oxyde de titanium (<10µm), CAS: 13463-67-7

in vivo, négatif



in vitro, négatif
réaction du bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) sebacate et du méthyle 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle sebacate, CAS: 1065336-91-5
in vivo, OECD 474, négatif
in vitro, OECD 473, négatif

Toxicité sur la reproduction Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.

- Fécondité

Substance
Triméthoxyvinylsilane, CAS: 2768-02-7
NOAEL, oral, rat, 300 mg/kg bw/day (subchronic), aucun effet nocif observé
Oxyde de titanium (<10µm), CAS: 13463-67-7
NOAEL, oral, rat, 1000 mg/kg bw/d (Effect on developmental toxicity), aucun effet nocif observé, Effect on developmental toxicity,
réaction du bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) sebacate et du méthyle 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle sebacate, CAS: 1065336-91-5
NOAEL, oral, rat, 300 mg/kg bw/day, OECD 415

- Développement

Substance
Triméthoxyvinylsilane, CAS: 2768-02-7
NOAEL, oral, lapin, 75 mg/kg bw/day (subacute), aucun effet nocif observé
NOAEC, inhalatoire, rat, 1730 mg/m ³ (subacute), aucun effet nocif observé
Oxyde de titanium (<10µm), CAS: 13463-67-7
NOAEL, oral, rat, 1000 mg/kg bw/d (Effect on developmental toxicity), aucun effet nocif observé, Effect on developmental toxicity,
réaction du bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) sebacate et du méthyle 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle sebacate, CAS: 1065336-91-5
NOAEL, oral, rat, 300 mg/kg bw/day, OECD 415

Cancérogénèse Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.

Substance
Oxyde de titanium (<10µm), CAS: 13463-67-7
Harmonised classification: Carc. 2 H351

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Remarques générales

Il n'existe pas de données toxicologiques concernant l'ensemble du produit.
 Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients sont destinées aux personnes exerçant des professions médicales, aux experts des domaines de sécurité et de protection sanitaire au lieu de travail et aux toxicologues. Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients ont été mises à disposition par les producteurs de matières

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.

Autres informations Aucun

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit
En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Substance
Triméthoxyvinylsilane, CAS: 2768-02-7
LC50, (96h), Oncorhynchus mykiss, 191 mg/l
EC50, Pseudokirchneriella subcapitata, 210 mg/l (7 d) (US-EPA)
EC50, (48h), Daphnia magna, 168,7 mg/l (92/69/EWG C.2)
EC10, Pseudomonas putida, 1000 mg/l (5 h)
Oxyde de titanium (<10µm), CAS: 13463-67-7
LC50, (48h), Daphnia magna, > 100 mg/l
LC50, (96h), Pimephales promelas, > 1000 mg/l
EC50, (72h), Pseudokirchneriella subcapitata, 16 mg/l
réaction du bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) sebacate et du méthyle 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle sebacate, CAS: 1065336-91-5
LC50, (96h), Danio rerio, 0,9 mg/L
EC50, (72h), Algae, 1,68 mg/L
NOEC, (21d), Daphnia magna, 1 mg/L

12.2 Persistance et dégradabilité

Comportement dans les compartiments de l'environnement	Non déterminé
Comportement dans les stations d'épuration	Non déterminé
Biodégradabilité	Non déterminé

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Inclassables de PBT ou de VPVB sur base de toutes les informations disponibles.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.

12.7 Autres effets néfastes

Données écologiques de produit complet ne sont pas disponibles.

Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients ont été mises à disposition par les producteurs de matières premières.



SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Un code de nomenclature selon le Catalogue européen des déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car une classification n'est permise qu'après l'indication des fins d'utilisation par le consommateur.

Produit

Consulter le fabricant pour le recyclage.

Catalogue européen des déchets (recommandé)

080410

Emballage non nettoyé

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

Catalogue européen des déchets (recommandé)

150101

150102

150104

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport routier vers ADR/RID MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport fluvial (ADN) MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport maritime selon IMDG NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

Transport aérien selon IATA NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable



14.4 Groupe d'emballage

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport routier vers ADR/RID Non

Transport fluvial (ADN) Non

Transport maritime selon IMDG Non

Transport aérien selon IATA Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

SECTION 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

PRESCRIPTIONS DE CEE 2008/98/CE (2000/532/CE); 2010/75/UE; 2004/42/CE; (CE) 648/2004; (CE) 1907/2006 (REACH); (UE) 1272/2008; 75/324/CEE ((CE) 2016/2037); (UE) 2020/878; (UE) 2016/131; (UE) 517/2014

RÈGLEMENTS DE TRANSPORT ADR (2023); IMDG-Code (2023, 41. Amdt.); IATA-DGR (2023)

RÈGLEMENTATIONS NATIONALES (BE): Non déterminé.

- Observer les restrictions d'emploi Non

- VOC (2010/75/CE) 10,01 %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des appréciations de sécurité des matières n'ont pas été réalisées pour les matières produites dans ce mélange.

SECTION 16: Autres informations

16.1 Mentions de danger (SECTION 3)

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H332 Nocif par inhalation.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H226 Liquide et vapeurs inflammables.



16.2 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
ATE = acute toxicity estimate
CAS = Chemical Abstracts Service
CLP = Classification, Labelling and Packaging
DMEL = Derived Minimum Effect Level
DNEL = Derived No Effect Level
EC50 = Median effective concentration
ECB = European Chemicals Bureau
EEC = European Economic Community
EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
EL50 = Median effective loading
ELINCS = European List of Notified Chemical Substances
EmS = Emergency Schedules
GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
IATA = International Air Transport Association
IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk
IC50 = Inhibition concentration, 50%
IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods
IUCLID = International Uniform Chemical Information Database
IVIS = In vitro irritation score
LC50 = Lethal concentration, 50%
LD50 = Median lethal dose
LC0 = lethal concentration, 0%
LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level
LL50 = Median lethal loading
LQ = Limited Quantities
MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
NOAEL = No Observed Adverse Effect Level
NOEC = No Observed Effect Concentration
PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance
PNEC = Predicted No-Effect Concentration
REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
STP = Sewage Treatment Plant
TLV@TWA = Threshold limit value – time-weighted average
TLV@STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit
VOC = Volatile Organic Compounds
vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

16.3 Autres informations

Méthode de classification



Positions modifiées

SECTION 3 ajouté: Alcanes en C9-12, iso
SECTION 3 supprimé: Oxyde de titanium (<10µm)
SECTION 3 ajouté: Triméthoxyvinylsilane
SECTION 3 supprimé: Triméthoxyvinylsilane
SECTION 3 ajouté: Oxyde de titanium (<10µm)
SECTION 3 ajouté: réaction du bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) sebacate et du méthyle 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle sebacate
SECTION 2 ajouté: réaction du bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) sebacate et du méthyle 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle sebacate
SECTION 3 supprimé: Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, <2% aromatiques
SECTION 9 ajouté: Non déterminé
SECTION 9 supprimé: pâteux
SECTION 9 ajouté: solide
SECTION 9 supprimé:
SECTION 9 ajouté: Non déterminé
SECTION 9 ajouté: Pas d'information disponible.
SECTION 9 supprimé:
SECTION 9 ajouté: Pas de classification.
SECTION 9 supprimé:
SECTION 9 ajouté: Non déterminé
SECTION 9 supprimé: Non applicable
SECTION 9 supprimé:

Copyright: Chemiebüro®